

Les rapports entre bibliothèques centrales et bibliothèques d'instituts et de laboratoires

Le 21 mars 1960, avant son assemblée générale, l'A.B.F. avait consacré une séance aux rapports entre bibliothèques centrales et bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires. Elle avait chargé M. Marty, bibliothécaire-archiviste de la Chambre de Commerce de Paris d'exposer la question en une introduction dont nous donnons ci-dessous de larges extraits.

PARLANT en 1949 aux Journées d'Etudes de Liège des *rapports entre la Bibliothèque Centrale Universitaire et les Bibliothèques d'Instituts*, le Dr Kessen, Bibliothécaire en chef de l'Université néerlandaise de Leyde, rappelait ce qu'écrivait dix ans auparavant son collègue allemand de Göttingen, le Dr Hartmann, à savoir que « depuis longtemps on se rendait compte qu'il s'agissait là d'une question qui ne pourrait se résoudre finalement d'elle-même à force de patience. Depuis des dizaines d'années, on voyait clairement que l'évolution s'accélérait, approchait d'un point critique. Et aujourd'hui, on n'est pas plus avancé ; seulement, on se rend compte que l'on ne peut plus continuer ainsi ».

Si je me réfère aux documents que j'ai eu la possibilité d'étudier, grâce à la très grande obligeance de M. Maurice Piquard, de Mme Duprat et du Dr Wieder de la Staats Bibliothek de Munich, je dois dire que l'on constate sans doute une tendance à une évolution favorable, que se plaisait à souligner le rapport fort documenté de Mlle Ruysen aux Journées d'Etudes d'octobre 1955, comme le mémoire de la Deutsche Forschungsgemeinschaft de la même année.

Toutefois, il faut bien reconnaître que là où des progrès avaient été réalisés, c'était essentiellement sur la base d'une politique de bonne entente, dans des

cas particuliers, bien plus que du fait d'une réglementation normalisant en quelque sorte les rapports des deux catégories de Bibliothèques, normalisation qui représente, en fait, le but à atteindre. Il semble donc que, sur ce point, le problème reste encore entier dans la plupart des pays d'Europe et que les propos du Dr Hartmann n'ont guère perdu de leur valeur. C'est pourquoi l'on ne peut que féliciter l'A.B.F. par un souci de planification qui n'a pu vous échapper, d'avoir, après les premières journées d'études des Bibliothèques universitaires de 1949, celles de 1955, mis la question à l'ordre du jour de ses manifestations de 1960.

Aussi bien, le moment présent paraît-il donner à cette question un regain d'actualité : pour ne parler que de Paris, l'éclatement de certaines Facultés va certainement exiger la création de bibliothèques satellites ; la politique de décentralisation industrielle, qui ne peut manquer de modifier profondément la structure économique de certaines régions, entraînera sans aucun doute aussi, auprès des Universités de province, la création de nouvelles chaires spécialisées, d'Instituts et partant de Bibliothèques ; je rappellerai à ce sujet que, déjà en 1950, à Liège, M. Willner, chef du service de documentation des Etablissements Neyrpic à Grenoble, insistait sur la nécessité de rapports étroits entre l'industrie régionale et la Bibliothèque universitaire. Enfin, le nouveau découpage administratif de la France en cours d'étude, et dont un premier projet qui, nous pouvons en être certain, ne sera pas le dernier, a été récemment présenté au Conseil économique et social, risque encore d'apporter aux ressorts de certaines Académies des modifications susceptibles d'entraîner l'implantation en province de certains établissements d'enseignement spécialisés du 3^e degré et, partant, de Bibliothèques à caractère universitaire...

...S'il est un point de vue sur lequel, je crois, tout le monde est d'accord, c'est l'utilité, je dirai même le caractère indispensable aujourd'hui des Bibliothèques d'Instituts, conséquence du développement qui va sans cesse s'accéléralent de la recherche scientifique dans tous les domaines, entraînant une spécialisation de plus en plus poussée dans l'enseignement des diverses disciplines et l'obligation pour ceux qui les professent ou y consacrent leurs études de prendre connaissance de documents de toute provenance et chaque jour plus nombreux.

En Europe, c'est l'Allemagne qui vit naître la première Bibliothèque d'Institut en 1825 à Bonn. En 1895, on comptait outre-Rhin 114 bibliothèques de ce type : Göttingen en avait 48 en 1904, 57 en 1923, 86 en 1939. En 1926-1927 ou pouvait dénombrer en Allemagne 1232 Instituts d'Universités, dont les Bibliothèques comptaient environ 5 millions de volumes, contre 13 500 000 aux Bibliothèques universitaires.

Ce qui m'a frappé pour la France, c'est la difficulté d'arriver à rassembler les données statistiques analogues qui me semblaient devoir être à la base d'une étude approfondie du problème qui vous préoccupe. Je ne sais, les données incluses dans le rapport de Mlle Ruyssen mises à part, à quels résultats d'ensemble a abouti sur ce point l'enquête de 1955 ; ce que je puis dire, ayant essayé de faire pour la période actuelle le travail d'après des livrets d'Univer-

sités et des guides de l'étudiant des diverses Universités françaises, comme du répertoire des bibliothèques de départements, de l'Index generalis ou du World learning, c'est que je me suis vite aperçu qu'il était impossible d'aboutir pour la période présente à un résultat valable. Pour Paris, exploitant le rapport de M. Maurice Piquard aux Journées Universitaires de 1955, le répertoire des bibliothèques de Paris de 1950 et le livret de l'étudiant de l'Université de Paris pour l'année scolaire 1959-1960 comme le premier fascicule de l'édition de l'Index generalis 1959, je suis arrivé pour les seules Bibliothèques d'Instituts d'Université et de Faculté de Paris à un total de 73 Bibliothèques d'Instituts (42 de Faculté et 31 d'Université). Je n'ai pas tenu compte des Bibliothèques de Laboratoires dont vous parlera Mme Duprat, ni de celles des Instituts de fondations, dont vous parlera M. de Préobrajenski.

Je me suis efforcé également de chiffrer l'importance des fonds de ces 73 Bibliothèques d'Instituts. Là aussi, on ne dispose que d'approximations. Sur les 73 Bibliothèques d'Instituts, d'Universités et de Facultés, de l'Académie de Paris, il en est 39 seulement dont les fonds peuvent être évalués, sur la base il est vrai — 2 ou 3 mises à part — de 1950 ; dans ce chiffre, il en est 23 dont les fonds vont de 10 000 volumes (se situant la plupart du temps entre 1 000 et 5 800) et représentant en 1950 près de 70 000 volumes ; il en est 12 dont les fonds vont de 10 000 à 30 000 volumes représentant un total de 194 000 volumes, soit un total de 264 000, porté vraisemblablement, si on leur applique de 1950 à 1960 un coefficient d'accroissement de 10 %, aux environs de 300 000 volumes. Si à ce fonds on ajoute les fonds de ceux que j'appellerai les 4 grands, Art et Archéologie, dépendant à la fois de la Direction des Bibliothèques et de l'Université avec 250 000 volumes, Institut d'Etudes scandinaves avec 120 000 volumes, Institut des hautes Etudes chinoises avec 73 400 volumes et la Bibliothèque du laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences, 58 000 volumes, on ajoute au premier total 443 000 volumes, portés à près de 500 000 avec le coefficient d'augmentation de 10 %.

Soit donc, pour l'ensemble recensable, au bas mot 800 000 volumes, répartis dans 39 Instituts.

Pour les 34 restants, il en est 3 dont nous savons seulement qu'ils possèdent des Bibliothèques (Histoire économique et sociale, Hautes Etudes de l'Amérique Latine, Aérotechnique ou Chaire d'Aviation à la Faculté des sciences) et 31 autres dont on ignore s'ils ont une bibliothèque ou non.

Dans ces chiffres ne figurent pas ceux des collections de périodiques, les renseignements apportés par les documents consultés étant trop inégaux et trop flous ; ils eussent pourtant, vu le domaine intéressé, été du plus grand intérêt.

Si vous désirez quelques points de comparaison avec les Bibliothèques d'Institut des Universités allemandes, je puis, d'après le mémoire établi en 1953 à la demande de la Deutsche Forschungsgemeinschaft de Berlin, vous indiquer que l'Université de Hambourg comptait, en 1949-1950, 47 Bibliothèques d'Instituts, avec 371 770 volumes ; Marburg, 50 Bibliothèques d'Instituts avec 236 415 volumes ; Tubingen, 42 Bibliothèques d'Instituts, avec

224 450 volumes. Comme pour la France, on constate que ces Bibliothèques, pour les deux tiers, ont des fonds inférieurs à 10 000 volumes, ce qui indique qu'elles sont nettement spécialisées dans des disciplines relevant de la spécialité de l'Institut. Aussi bien, est-il en général admis en Allemagne, comme en France, que les Bibliothèques d'Instituts sont des bibliothèques de travail (Präsenz Bibliothek), ce qui ne les empêche pas de posséder plusieurs exemplaires de chacun des ouvrages essentiels, le prêt étant en général assuré par les seules Bibliothèques universitaires ou de Facultés, avec pour certaines des droits qui atteignent 0,20 Pf. (0,25 NF environ) par volume prêté.

L'insuffisance des données chiffrées sur l'état des fonds, nous la retrouvons à un degré accru en ce qui concerne — pour la France du moins — les crédits affectés par les Bibliothèques d'Instituts à l'entretien et à l'accroissement de leurs fonds. Pour ma part, je n'ai trouvé, dans les divers documents du ministère des Finances que j'ai pu compulsier, aucune indication intéressante. Seules, les études, extrêmement documentées de M. Calmette à l'occasion des Journées d'Etudes de Liège, en 1949, apportent sur cet aspect budgétaire du problème quelques données, en % seulement d'ailleurs et aujourd'hui probablement largement dépassées.

Pour l'Allemagne, le Professeur Hermann Tiemann, Directeur de la Bibliothèque Universitaire de Hambourg, nous donne dans un numéro de 1956 de la *Zeitschrift für Bibliothekswesen u. Bibliographie* (1) des chiffres qui pourront permettre d'utiles comparaisons à ceux d'entre vous qui avez la possibilité de connaître les moyens financiers dont disposent certains de nos Instituts d'Universités ou de Facultés. On y trouve d'abord, d'après une brochure d'un Dr Peter Schubert sur la situation des Bibliothèques scientifiques de l'Allemagne de l'Ouest en 1956, scientifiquement calculé sur la base de l'état des fonds en 1950, le pourcentage d'ouvrages et de périodiques étrangers, les achats d'occasion et les travaux d'entretien, ce que devrait être le budget normal (Normal Etat) d'une Bibliothèque universitaire moyenne : ce budget s'établissait à 170 300 DM, soit 200 954 NF.

En parallèle, d'après les données officielles émanant du Kultur Ministerium du Land Nord-Rhein Westfalen, le Dr Tiemann nous indique que les crédits dont disposaient en 1954 les 3 Universités du Land, Bonn, Cologne, Munster et la Technische Hochschule d'Aix-la-Chapelle, étaient respectivement de 180 000 pour les deux premières, 150 000 pour la 3^e et 86 000 DM pour la dernière, soit un total de 596 000, complété par un budget additionnel de respectivement 58 000, 33 000, 45 000 et 7 500 DM (143 500), portant la dotation globale de ces 4 Bibliothèques à 739 500 DM, soit 872 510 NF, soit donc pour chaque bibliothèque une moyenne de plus de 218 000 DM, donc supérieure de près de 68 000 DM au budget scientifique. En face de ces chiffres, les crédits globaux mis à la disposition des Bibliothèques de l'Institut du même Land Nord-Rhein Westfalen et pour la même année 1954 peuvent être « évalués » selon le professeur Tiemann à 1 575 000 DM, ce qui lui permet de conclure que, compte tenu d'une certaine marge d'erreur, le rapport des ressources dont disposaient les Bibliothèques d'Institut pouvait s'établir à 2 contre 1 aux Bibliothèques d'Universités ou de Facultés. Pour Hambourg, les crédits mis

à la disposition des bibliothèques de Séminaires et d'Instituts, laboratoires exceptés, ont atteint au cours des années 1952, 1953 et 1954 la somme globale de 656 106 DM, contre pour les mêmes trois années la somme de 435 133 DM allouée à la Bibliothèque Universitaire, établissant là aussi, estime le Dr Tie-mann, en ce qui concerne le budget des acquisitions, le même rapport de 2 à 1 entre les Bibliothèques d'Instituts et les Bibliothèques universitaires...

Restent à examiner dans ce schéma quatre points qui, depuis toujours pourrait-on dire, sont à la base de la controverse qui oppose les Bibliothèques centrales de Facultés et d'Universités aux Bibliothèques d'Instituts :

- La Centralisation des achats ;
- Le Catalogage ;
- Le personnel technique dans les Bibliothèques d'Instituts, et enfin,
- Le problème d'une réglementation administrative d'ensemble destinée à normaliser les rapports entre les deux catégories d'établissements...

Sur le plan d'abord de la politique d'achats et du catalogue, le problème se trouve dans les « vieux pays » dont nous sommes, compliqué du fait de la décentralisation souvent très poussée, faute de locaux ou de surface disponible, des Instituts par rapport aux Universités, aux Facultés et à leurs Bibliothèques. Lorsque, comme à Moscou, la Bibliothèque de l'Université peut grouper directement autour d'elle un grand nombre de Bibliothèques, de Facultés, de Bibliothèques d'études et de Bibliothèques de références, attachées à des chaires, c'est-à-dire en fait, des Bibliothèques d'Instituts, il est facile à la bibliothèque principale de centraliser les acquisitions, comme les opérations scientifiques de catalogage et de classification pour toutes ses annexes, ainsi que le microfilmage éventuel de documents inexistant dans les Bibliothèques satellites, qui leur sont utiles et que, soit faute de place, ou parce que faisant partie de collections partiellement étrangères à leurs besoins, elles n'ont pas intérêt à acquérir.

Dans son rapport aux Journées d'études de Liège de 1950, le Dr Kessen écrivait que les raisons qui décidaient les autorités universitaires à faire acheter tous les ouvrages et tous les périodiques — y compris ceux destinés aux Bibliothèques d'Instituts — par l'intermédiaire de la Bibliothèque centrale, étaient avant tout des raisons de nature économique, avec l'intention de limiter autant que possible l'achat de deux ou plusieurs exemplaires du même ouvrage. La Bibliothèque centrale, ajoutait-il, a comme tâche de coordonner la distribution, non seulement des livres et des périodiques destinés tant à elle qu'aux bibliothèques d'Instituts, mais aussi la répartition des livres et des périodiques entre les différentes bibliothèques d'Instituts. Présentée sous cette forme, la centralisation des achats me paraît de nature à être mal acceptée des directeurs et du personnel technique des Instituts et, d'autre part, dans le cas d'Instituts très spécialisés, il faut bien reconnaître que très souvent, leur personnel technique est particulièrement qualifié pour savoir quels sont les ouvrages ou périodiques indispensables à leurs étudiants et à leurs chercheurs.

Sans doute le problème économique des doubles exemplaires n'est-il pas à négliger, mais, là encore, il est maintenant reconnu, ainsi que le souligne le mémoire de la Deutschen Forschungsgemeinschaft, que la « Ein Buch Idee » c'est-à-dire la conception de l'exemplaire unique « est une des inventions les plus dangereuses qui menacent aujourd'hui la recherche scientifique... Pour des ouvrages standard, de base, des manuels, des ouvrages de référence, un exemplaire attaché au fonds et un exemplaire destiné au prêt, est une absolue nécessité... Le double exemplaire pour tous les documents essentiels est d'un intérêt vital pour les deux types de Bibliothèques ».

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, il apparaît qu'à défaut de la réglementation administrative qu'avait souhaitée M. Pitangue, dans sa communication aux Journées des Bibliothèques universitaires de 1949, ce soit dans des accords individuels qui auraient déjà pour premier résultat de simplifier la tâche du personnel des Bibliothèques d'Instituts, chargé de la tenue à jour de leurs fonds, qu'il faille chercher la solution provisoire à ce problème de la coordination des achats ; les Bibliothèques d'Instituts transmettraient au fur et à mesure de leurs besoins, leurs propositions d'achats à la Bibliothèque centrale en même temps qu'elles indiqueraient les moyens financiers dont elles disposent pour l'exercice en cours ; sans doute conviendrait-il que les Bibliothèques centrales soient, de leur côté, en mesure de pouvoir assurer dans les moindres délais, l'exécution de ces commandes, comme le catalogage et la transmission aux Instituts intéressés des ouvrages qui leur seraient parvenus...

*

* *

...Le problème du catalogage est l'un de ceux aussi qui ont été soulevés à l'occasion de toutes les discussions engagées autour du problème des rapports Bibliothèques d'Universités et Bibliothèques d'Instituts.

Partant de ce principe que la plupart des Bibliothèques d'Instituts paraissent avoir en personnel technique un effectif insuffisant, il semble qu'appliquer systématiquement dans les Bibliothèques universitaires cette méthode (1), aurait l'avantage de leur permettre d'assurer cette centralisation souhaitable des travaux de catalogage, si souvent soulevée aussi lors des discussions relatives aux rapports entre Bibliothèques universitaires et Bibliothèques d'Instituts.

En diffusant aux Bibliothèques d'Instituts, en autant d'exemplaires qu'il faudrait, les fiches intéressant leur fonds, les Bibliothèques centrales libéreraient de cette tâche les responsables des Bibliothèques satellites, leur

(1) C'est le système appliqué actuellement à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris, qui passe les commandes de l'ensemble de la documentation nécessaire aux Services centraux et à deux autres bibliothèques assimilables à des bibliothèques d'Instituts. Les commandes sont réglées par la Bibliothèque centrale sur son propre budget. En fin d'exercice le montant total des commandes passées pour chaque bibliothèque satellite est imputé par son propre budget ou sur le budget général, et par un simple jeu d'écritures, reversé au budget de la Bibliothèque centrale.

permettant de se consacrer entièrement aux travaux de documentation, c'est-à-dire surtout d'exploitation sous toutes ses formes de la documentation de leur fonds...

Nous sommes persuadés aussi que l'existence, dans chaque Bibliothèque universitaire centrale d'un catalogue collectif régional détournerait dans bien des cas les Bibliothèques d'Instituts de certaines acquisitions, en particulier en matière de périodiques, si elles pouvaient rapidement être informées de leur existence dans une Bibliothèque voisine.

Nous pensons aussi que si les Bibliothèques universitaires centrales étaient chargées de la centralisation des opérations de catalogage et par conséquent de l'établissement de toutes les fiches des références aux documents incorporés en cours d'année aux Bibliothèques d'Instituts, cela pourrait permettre de créer dans chaque Bibliothèque centrale des « Centres d'information techniques régionaux », analogues à ceux dont la création avait été suggérée au Congrès des bibliothécaires allemands de 1958 et capables aussi de rassembler et d'exploiter, si leurs effectifs en personnel le leur permettait, la documentation émanant des Bibliothèques ou Centres de documentation du secteur privé de leur région, que ceux-ci ne manqueraient pas d'ailleurs de mettre volontiers à leur disposition lorsqu'elle est diffusée et qui, sous certains aspects, peut être de nature à intéresser directement les travaux d'Instituts spécialisés.

Sans doute l'application généralisée de ce système nécessiterait-elle — là où ils n'existent pas — l'installation de moyens de reproduction accrus. M. Maurice Piquard avait, je crois, organisé un pareil service de multigraphie à Strasbourg ; il en existe un déjà, je crois, rue Cujas à l'intention des Bibliothèques de province. Dans le même ordre d'idée, conviendrait-il aussi d'étendre l'utilisation dans les Bibliothèques d'Instituts du microfilm et de la microfiche, en dotant les Bibliothèques d'Universités et de Facultés de caméras pour la reproduction de documents de ce type, de nature à inciter nombre de Bibliothèques à restreindre le nombre de leurs documents, ce à quoi la plupart consentiraient volontiers, j'en suis certain, vu le peu de place dont elles disposent.

A titre d'indication, je signalerai que le Service photographique de la Bibliothèque de l'Université de Fribourg a établi, dans ces conditions, en 1958, plus de 25 000 photocopies et microfilms. Mais encore, faudrait-il auparavant encourager les constructeurs de matériel optique français à produire des « lecteurs » valables, que jusqu'à présent nous sommes malheureusement trop souvent obligés d'importer de l'étranger.

*

* * *

Sur le plan du personnel responsable des Bibliothèques d'Instituts, il apparaît que, d'une façon générale, l'on en soit encore un peu partout à rechercher la formule qui permette de doter les Bibliothèques d'Instituts d'un corps de techniciens alliant les connaissances bibliothéconomiques

requis aux connaissances scientifiques exigées dans les Bibliothèques qui s'apparentent de très près à des Centres de documentation et dans lesquelles le bibliothécaire, s'il veut utilement guider les chercheurs, doit avoir de la matière exploitée une connaissance acquise suffisante.

L'enquête allemande, qui est à la base du mémorandum Reincke, de 1953, laisse apparaître les divergences profondes qui séparent, sur ce point, et les Bibliothèques et les Directeurs d'Instituts. On y trouve, à côté de solutions favorables ou défavorables, une suggestion qui, à défaut de mieux, a au moins le mérite de l'originalité, celle des « Bibliothécaires tournants » (Rotierende Bibliothekaren), en l'espèce 5 Diplombibliothekaren pour 20 Bibliothèques de Séminaires ou d'Instituts, sans détails, il est vrai, sur le fonctionnement du système.

La seule donnée concrète que l'on peut dégager de cette enquête, est que le plus gros obstacle à l'affectation de bibliothécaires diplômés aux Bibliothèques d'Instituts, est la plupart du temps d'ordre budgétaire et l'on suggère de ne procéder à de telles affectations que dans les Bibliothèques comptant au moins 10 000 volumes.

Au Congrès de Lübeck, on paraissait assez favorable à l'idée de donner une formation scientifique complémentaire à un certain nombre de Diplombibliothekaren (sous-bibliothécaires) afin de les orienter vers les Bibliothèques d'Instituts.

Je pense que Mme Duprat et M. de Préobrajensky pourront vous donner des précisions que je ne possède pas sur le recrutement de personnel technique de nos Bibliothèques et Instituts.

Aux Journées de Liège, le principe de la Direction administrative unique avait été reconnu comme d'une importance primordiale : c'est pourquoi il me semble que dans l'intérêt d'une collaboration également profitable aux deux types de Bibliothèques, Faculté et Institut, il y aura toujours intérêt à ce qu'un lien administratif rattache à la Direction de la Bibliothèque de Faculté le bibliothécaire de l'Institut, qu'il soit bibliothécaire de formation ou assistant détaché auquel, suivant la suggestion de Mme Delcourt-Curvers, professeur à l'Université de Liège, on aurait donné une formation sommaire de bibliothécaire.

Sur le plan purement administratif, on peut dire que nulle part encore on ne se trouve en présence de mesures d'ensemble normalisant les rapports des deux catégories de bibliothèques.

Du côté français, Mlle Ruysen rappelle les heureux effets qui auraient pu résulter de l'application généralisée de la circulaire ministérielle du 10 janvier 1923, encore bien imprécise pourtant dans ses termes. « Elle ajoute d'ailleurs qu'elle n'a été complètement appliquée qu'à Montpellier où depuis 1924 aucun livre n'est acheté dans un Institut, un Laboratoire ou une section de Faculté, sans être inventorié et catalogué à la Bibliothèque universitaire, puis contrôlé par elle en tant que dépôt. »

En Allemagne, l'absence de réglementation générale s'explique en partie du fait des régimes administratifs différents des Bibliothèques, qu'il s'agisse des Etats du Sud, la Bavière notamment, du Wurtemberg, du Land Rhéno-Westphalien ou des villes libres, Hambourg et Brême.

Aux Pays-Bas seulement, un arrêté royal du 13 novembre 1935 traduit une volonté réelle de réglementation, encore que le texte officiel laisse place à bien des échappatoires et se garde d'avoir, dans toutes ses dispositions, un caractère impératif.

Cette absence de solution d'ensemble tient certainement, comme le soulignait le Dr Kessen, à ce que le problème n'a jamais encore été examiné dans un sens suffisamment large pour permettre d'aboutir à une solution constructive viable et durable.

On peut se demander si cela n'est pas dû avant tout à l'absence d'une documentation de base sérieuse, portant tout spécialement à la fois sur le fonds et les moyens financiers. Il y a là matière à une enquête approfondie pour ne pas avoir à se contenter, comme pour l'enquête allemande de 1952, de 170 réponses sur 450 questionnaires envoyés.

Sur le plan des moyens, il semblerait qu'en dotant les Bibliothèques universitaires et de Facultés d'un équipement technique plus étoffé, notamment en matériel de reproduction de toute nature, on aiderait probablement à un rapprochement spontané des deux types de Bibliothèques, demeurant entendu que, dans le domaine d'une coopération de ce genre, il semble que, dans bien des cas, la formule de G. Leyh dans le *Handbuch der Bibliothekwissenschaft* en cours de parution : « *Gegenseitiges Vertrauen ist die Grundlage jeder guten Verwaltung* », « La confiance réciproque est la base de toute bonne administration », — puisse le mieux aider à parvenir à une coopération désirable indispensable.

*
* *

Après l'exposé de M. Marty, la parole est donnée à Mme Duprat, conservateur de la bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle, qui expose à grands traits l'organisation du Muséum, de sa bibliothèque, puis évoque la situation actuelle des bibliothèques de laboratoires et leurs rapports avec la Bibliothèque centrale :

*
* *

LE Muséum national d'Histoire Naturelle n'est autre que le Jardin du Roi qui a changé de nom en 1793. Depuis cette date, l'Intendant a été remplacé par un Directeur assisté de Professeurs-Administrateurs ; ceux-ci ont une triple charge : une chaire d'enseignement, la conservation des collections, vivantes ou non, et la direction d'un laboratoire de recherches.

Ces professeurs sont au nombre de 23 en 1960 ; 21 ont leurs laboratoires disséminés dans les 27 hectares du Jardin des Plantes ; un autre est installé à Brunoy, et enfin le dernier se trouve au Palais de Chaillot où, depuis 1937, la chaire, les collections et le laboratoire d'ethnologie sont groupés au Musée de l'Homme. Celui-ci a une situation particulière puisque, par suite de son importance, la Direction des Bibliothèques accorde à sa bibliothèque personnel et budget.

Le Muséum lui-même relève de la Direction de l'Enseignement supérieur et possède l'autonomie financière sous le contrôle du représentant du Ministère des Finances.

La Bibliothèque centrale du Muséum, qui possède dans son fonds ancien les collections d'ouvrages du Jardin du Roi, a pris de l'ampleur par suite des confiscations révolutionnaires et s'est développée au cours des XIX^e et XX^e siècles en même temps que le nombre des chaires et laboratoires augmentait. Elle était réservée jadis aux seuls professeurs et à leurs collaborateurs immédiats puis, par étapes, devint publique. Le prêt, qui était le privilège des chercheurs du Muséum, s'étend maintenant aux Laboratoires de l'Université et à divers services de documentation. La Bibliothèque est chargée de la diffusion des publications périodiques du Muséum, qui s'élèvent actuellement à sept, et les échanges ainsi obtenus forment un apport important de périodiques et d'ouvrages à suite.

Jusqu'en 1944, la partie du budget du Muséum réservée à la Bibliothèque était fixée par l'Assemblée des professeurs, dont le bibliothécaire ne fait pas partie, et les sommes allouées étaient si infimes que le bibliothécaire qui m'a précédée, en était réduit, pour continuer ses abonnements de périodiques, à vendre des doubles précieux, avec l'assentiment et les encouragements des professeurs du Muséum.

La création de la Direction des Bibliothèques a totalement changé la face des choses et a été particulièrement bénéfique pour la Bibliothèque du Muséum. J'envoie chaque année un rapport d'activité à la Direction des Bibliothèques, après en avoir donné lecture à la Commission annuelle de la Bibliothèque, présidée par le Directeur et à laquelle assistent tous les professeurs du Muséum. Tous les ans, devant cette Commission, les problèmes relatifs aux bibliothèques des laboratoires sont évoqués et tous les membres sont unanimes pour reconnaître qu'une solution d'ensemble devient de plus en plus urgente par suite du nombre grandissant d'ouvrages et de périodiques relatifs aux sciences naturelles qui paraissent dans le monde.

Au Muséum, la bibliothèque d'un laboratoire était jadis considérée comme la propriété du professeur qui pouvait l'emporter lors de sa mise à la retraite. Maintenant, les ouvrages portent un cachet au nom du laboratoire et ne sont pas aliénés. Dans la plupart des cas, le professeur choisit dans son personnel un responsable pour la bibliothèque du laboratoire. Les assistants se récusent pour ce travail, qui serait accompli au détriment de leurs recherches personnelles et la Bibliothèque est souvent livrée à des collaborateurs tech-

niques ou à une secrétaire sans culture ni qualification. Les achats sont toujours payés par le budget de chaque laboratoire, mais, dans l'ensemble, ils sont très limités. La plupart des bibliothèques refusent catégoriquement le prêt.

Ces bibliothèques sont d'importance très variable. Quelques-unes possèdent un fonds ancien important : des livres rares, des manuscrits, des dessins originaux, des portraits. Très souvent, des travailleurs libres lèguent au laboratoire qui les a accueillis, des ouvrages anciens et des séries complètes de périodiques reliés. Si ce sont des doubles, les laboratoires s'empressent de les vendre pour acheter les ouvrages modernes dont ils ont besoin. Neuf laboratoires du Muséum éditent un périodique qui leur est propre et par échange réunissent un ensemble important de périodiques sur un sujet limité (mammalogie, entomologie, mycologie, etc.). Ces mêmes laboratoires reçoivent des ouvrages pour comptes rendus. Mais il ne s'agit que de neuf laboratoires sur vingt-trois ; la plupart sont surtout riches en tirés à part, échangés par les chercheurs. Quelle que soit leur importance, ces bibliothèques ont un caractère commun : celui d'être indispensables, car le chercheur a besoin d'avoir sous la main des ouvrages de base et des périodiques très spécialisés, d'un usage journalier. Comme aucune de ces bibliothèques n'a de personnel qualifié, les unes tiennent des registres d'inventaire, d'autres n'en ont pas, certaines rédigent des fiches d'ouvrages, d'autres ne le font pas ; pourtant, on rencontre quelques catalogues par matière, très sommaires mais utiles.

Devant une telle situation, la Bibliothèque centrale est impuissante. Elle ne peut se priver de son personnel pour améliorer les bibliothèques des laboratoires. La Bibliothèque centrale a un catalogue collectif des ouvrages des laboratoires, mais il n'a pas été remis à jour depuis 1937 ; les « bibliothécaires » des laboratoires se sont montrés incapables de nous envoyer les fiches de leurs nouvelles acquisitions. Les laboratoires nous ont donné seulement leur liste de périodiques, ce qui n'a pas grand intérêt, car ils n'ont pas d'abonnements coûteux. Au point de vue du prêt, les rapports sont journaliers, car les laboratoires du Muséum nous empruntent plusieurs milliers de volumes par an, ce qui donne lieu à un récolement « de visu » tous les ans. Certains ouvrages ou périodiques très spéciaux restent en dépôt plusieurs années, ce qui présente des inconvénients et exige une surveillance toute spéciale. Les laboratoires demandent souvent à la Bibliothèque centrale l'achat d'ouvrages coûteux qu'ils empruntent ensuite. Nous ne demandons l'avis des professeurs que pour l'achat d'ouvrages chers — en moyenne au-dessus de 200 NF — et nous nous assurons toujours qu'ils ne les achètent pas de leur côté.

A un tel état de fait, quels remèdes ? Le plus efficace serait que ces bibliothèques de laboratoires fussent dotées d'un personnel qualifié par la Direction des Bibliothèques. Depuis plusieurs années, le Muséum a demandé que trois sous-bibliothécaires se partagent le travail : l'un pour les dix laboratoires de zoologie et de biologie, un autre pour les six laboratoires de botanique, et le troisième pour les laboratoires des sciences de la terre, de physique et de chimie. Ce serait en quelque sorte des « bibliothécaires tournants ».

A partir de ce moment-là, les formats de fiches pourront être unifiés, des registres d'inventaire seront tenus à jour, un catalogage collectif des ouvrages pourra être rédigé.

La Bibliothèque envoie tous les ans, aux laboratoires, une *Liste annuelle d'acquisitions* par matières, qui est multigraphiée; elle sera remplacée, en 1961, par des fiches multigraphiées qui seront utilisées, nous l'espérons, par les laboratoires utilisant des fiches de format international. J'ajoute qu'il faudrait à chaque laboratoire un secrétaire-documentaliste capable de faire des relevés bibliographiques à la Bibliothèque centrale pour les chercheurs des laboratoires qui n'ont pas le temps de venir eux-mêmes. Tout cela devrait être complété par des moyens de reproduction donnant sans délai aux chercheurs la documentation dont ils ont besoin et dont l'ampleur va sans cesse grandissant.

*

* *

LA parole est ensuite donnée à M. de Préobrajensky, conservateur de la Bibliothèque de l'Institut Pasteur, qui expose les rapports de celle-ci avec les petites bibliothèques de divers services de l'Institut :

La Bibliothèque de l'Institut Pasteur s'est développée au rythme de l'Institut lui-même et sa tâche quotidienne est de répondre, autant que possible, aux besoins de tous ses lecteurs. Actuellement, avec ses 70 000 volumes, qui augmentent de plus de 1 000 volumes par an et ses 900 périodiques en activité, elle a dépassé le cadre de l'Institut Pasteur et rend service aux chercheurs et travailleurs scientifiques des Facultés, des laboratoires et d'autres centres de recherche et d'enseignement, doublant dans une certaine mesure les bibliothèques universitaires de Paris et de province.

La Bibliothèque de l'Institut Pasteur est divisée en plusieurs sections. La section de Bactériologie-Médecine occupe trois étages, dont une grande et belle salle de lecture, où ont également lieu, dans un cadre qui a été respecté depuis Pasteur, toutes les principales manifestations de la vie de l'Institut. C'est aussi dans cette salle que se trouve le fichier central et tout l'appareillage de réception et de répartition de l'ensemble des périodiques et des ouvrages. Les 2^e et 3^e étages (annexe et réserve) contiennent également les magasins où sont rangés les deux tiers des collections.

La Section de Chimie, riche ensemble de volumes et de périodiques spécialisés, et la Section de la Tuberculose ont chacune une vaste salle bien aménagée.

La Section du Cancer (Institut du Radium, Laboratoire Pasteur) est une bibliothèque complète principalement axée sur les questions concernant les tumeurs.

Les années qui suivirent la fin de la seconde guerre mondiale virent un accroissement rapide et continu de toute bibliothèque scientifique, accroissement dû à l'augmentation sensible du nombre des lecteurs et à l'impulsion nouvelle donnée à l'ensemble de la documentation scientifique.

A présent, le travail de documentation oblige à la fréquentation des bibliothèques aussi bien l'étudiant que le médecin (qui, souvent, est un bactériologiste et un chimiste), le chercheur de laboratoire, comme l'industriel, de même qu'une foule de documentalistes et de traducteurs travaillant pour le compte d'un particulier ou d'un laboratoire. Car non seulement tout Institut de recherches doit se tenir au courant du mouvement scientifique mondial, mais tout laboratoire d'application et de fabrication est obligé de connaître si tel ou tel produit qui l'intéresse présentement a déjà été expérimenté ou fabriqué quelque part ailleurs. Ainsi, notre bibliothèque doit faire face aux besoins, aussi multiples que variés, de ses lecteurs. La quantité des publications scientifiques périodiques et leur diversité obligent une bibliothèque même spécialisée (l'Institut Pasteur compte 50 services, souvent à très large rayon de spécialisation) d'en posséder un nombre important. Il est évident, que nous ne pouvons négliger les ouvrages-clés pour chaque branche de l'activité des « pasteuriens ». Ouvrages que nous remplaçons ou complétons au fur et à mesure de nouvelles publications.

Notre but est de donner à tout chercheur la documentation dont il a besoin et ceci le plus rapidement possible, car la réussite d'une expérience, ou même d'une découverte, peut aussi dépendre d'une documentation bien appropriée et présentée au moment précis. Nous sommes loin du temps où un savant, lorsqu'il arrivait le matin à la bibliothèque de l'Institut Pasteur ramassait tous les périodiques du jour encore sous bande, pour les lire tranquillement dans son laboratoire. Heureux chercheur d'une époque révolue où la lecture et le travail avaient un autre rythme, mais malheureux bibliothécaire, qui devait attendre le bon plaisir de son lecteur !

L'Institut Pasteur compte quelques petites bibliothèques dans le cadre d'un service ou d'une société scientifique dont le siège est à l'Institut.

La Bibliothèque de la Société de pathologie exotique (cinquante ans d'existence) qui a son siège à l'Institut Pasteur édite son *Bulletin de la Société de pathologie exotique*. Ce bulletin est échangé contre une centaine de périodiques qui figurent dans notre fichier central et qui sont donnés par nous au *Bulletin de l'Institut Pasteur* pour être analysés.

Cette bibliothèque possède environ 1 000 ouvrages se rapportant à la pathologie des pays chauds. En principe, la Bibliothèque de l'Institut Pasteur, reste héritière de ces collections. La bibliothèque du Service de parasitologie végétale édite *Entomophaga* et la *Revue de pathologie végétale et d'entomologie agricole*. Ces deux périodiques sont échangés contre 150 revues de botanique et d'entomologie qui restent dans le service, mais dont nous avons les fiches au fichier central et la libre disposition des collections au profit des lecteurs de la Bibliothèque de l'Institut Pasteur.

Le Service de chimie cellulaire est abonné (sur la caisse du service) à une vingtaine de périodiques et possède quelques centaines d'ouvrages uniquement à l'usage du service. Le Service des virus possède un fichier de documentation sur la virologie, des tirés à part classés, quelques périodiques et volumes de virologie. La bibliothèque de l'Institut Pasteur lui communique pour vingt-quatre heures une cinquantaine de périodiques pour documentation.

Le Service de chimie thérapeutique a un important fichier sur sa spécialisation. Notre bibliothèque lui communique pour vingt-quatre heures une centaine de périodiques pour les besoins de ce fichier.

Tous les autres services, qu'ils possèdent ou non un fichier de documentation se rapportant à leur spécialisation, viennent se documenter à la Bibliothèque centrale. Les services et les laboratoires envoient une secrétaire, plus ou moins spécialisée, à la bibliothèque, tous les jours autant que possible ; la secrétaire note les articles de périodiques se rapportant à l'activité du service, puis elle présente son relevé aux travailleurs scientifiques du service qui en font le tri et viennent lire sur place l'article. Les articles jugés intéressants sont alors mis sur fiche et conservés dans un fichier qui reste dans le service.

Toute demande d'achat d'ouvrage ou d'abonnement à un périodique, émanant d'un service et pour son propre compte, est soigneusement contrôlée par la Direction de l'Institut Pasteur.

De plus, un bon de commande est envoyé à la bibliothèque pour vérifications, à titre consultatif ; l'avis de la bibliothèque est inscrit sur le duplicata du bon. Les volumes se trouvant dans les services et reliés par notre atelier de reliure restent acquis à l'Institut Pasteur (estampille « Institut Pasteur »).

L'entretien coûteux d'une bibliothèque de laboratoire, les difficultés de suivre les collections, les pertes faciles, l'absence de personnel spécialisé, tout cela empêche l'extension de ces petites bibliothèques et ne nous fait pas prévoir de modifications dans les rapports dont nous venons de donner un bref aperçu.